

ENTRÉE EN VIGUEUR

***RÈGLEMENT RCA10-19002-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT
SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RCA10-19002)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement RCA10-19002-5 portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 7 mars 2022.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 10 mars 2021.

Ann Tremblay
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

***RÈGLEMENT RCA10-19002-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RCA10-19002)***

NOTICE is hereby given that the *Règlement RCA10-19002-5 portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)* was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on March 7, 2022.

This by-law is available to all interested persons on the City's website at the following address : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

The present by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 10, 2022.